

**ARRÊTÉ n° 2026-104**

**RELATIF À LA CIRCULATION DES CHIENS DANS L'ALLEE DU CHATEAU**

**À L'OCCASION DE LA MANIFESTATION « LES MECAFOLIES 77 »**

**ORGANISÉE LE SAMEDI 19 SEPTEMBRE 2026 DE 8H00 A 23 H00**

**ET LE DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 2026 DE 8H00 A 20H00**

Le Maire de la Commune de SAINT THIBAUT DES VIGNES,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2, conférant au Maire, des pouvoirs de police visant à assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques,

**Vu** l'arrêté n° 97-146 du 21 octobre 1997, relatif à la circulation des chiens dans la Commune de Saint Thibault des Vignes,

**Vu** la demande présentée 22 avril 2026 par l'association *Les Vieilles Soupapes*, en vue d'organiser une manifestation « exposition de véhicules anciens » dite les Mécafolies le samedi 19 septembre 2026 de 08h00 à 23h00 et le dimanche 20 septembre 2026 de 8h00 à 20h00 dans l'allée du château.

**Considérant** que pour permettre le bon déroulement de la manifestation **il convient de prévenir les conséquences graves pouvant résulter de la présence de chiens dans l'allée du château.**

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1** : Tous les chiens, même tenus en laisse, sont interdits dans l'allée du château le samedi 19 septembre 2026 de 08h00 à 23h00 et le dimanche 20 septembre 2026 de 8h00 à 20h00.

Sont toutefois autorisés les chiens de service appartenant aux vigiles ainsi que les chiens guides de personnes malvoyantes.

**ARTICLE 2** : Madame la Commissaire de Police de Lagny-sur-Marne, Monsieur le Commandant de la caserne des sapeurs-pompiers, Madame la responsable du Service Prévention et Sécurité de la ville, ainsi que tous les agents régulièrement mandatés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le maire,

Claude VERONA



*[Handwritten signature]*